

**Présents :** Mme Christine OLIVA – M. Laurent TEISSIER - Mme Christelle MUSICCO - Mme Céline CLOTET - M. Jean-Claude SALAS – M. Sébastien CAMMAL - Mme Pierrette ARNIER – Mme Josy BELMONTE - M. Robert PISTILLI

**Représentée :** Mme Valérie JUNILLON Pouvoir à Mme Christine OLIVA

**Excusés :** M. Guy LAURET – Mme Paule JAUME

**Absent :** M. Jean-Claude VENDEIX

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Mme Pierrette ARNIER

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H10.**

### **Question N°1 - Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité

| Question n° | Objet                                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------|
| 1           | Adoption de l'ordre du jour                            |
| 2           | Adoption du P.V. de la séance du 14 avril 2025         |
| 3           | Aide financière – Nettoyage d'urgence d'un appartement |
| 4           | Questions diverses                                     |

### **Question N°2 - Adoption du PV de la séance du 14/04/2025**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

### **Question N°3 - Aide financière – Nettoyage d'urgence d'un appartement**

#### **Délibération n° 12/2025**

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;

Le CCAS a été interpellé sur la situation d'hygiène domestique extrêmement préoccupante d'un vendarguais de 78 ans. En effet, cette personne, aux ressources financières limitées et isolée, vit dans un logement en état de saleté avancé et rempli d'immondices.

Devant l'urgence de la situation, la société MMH Services à la Personne a été contactée afin de nettoyer l'appartement, et, en lien avec le CCAS, d'établir un dossier au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) qui permettrait, par la suite, la prise en charge d'heures de ménage hebdomadaires de son logement.

Aussi, il est proposé :

- de prendre en charge directement la facture de nettoyage à venir, pour un montant total de 712,32 € TTC (sept cent douze euros et trente-deux cents) selon le devis n°MMHSDV25070016 du 17/07/2025, établi par MMH Services à la Personne,
- de dire que les crédits nécessaires à ce secours exceptionnel sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 65.

*Le conseil d'administration précise que les enfants doivent être informés de cette situation par courrier ; Madame Oliva sollicitera l'intervention de Monsieur le Maire.*

*Il est conseillé de mettre en place un accompagnement social.*

*Le CCAS a déjà sollicité la mise en place de soins d'hygiène, plateaux repas, entretien de l'appartement.*

*La somme demandée pour le nettoyage par la Sté MMH SP est de 712.32 €*

*Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette question et la somme de 712.32 € sera versée directement à la Sté MMH SP.*

Le conseil d'administration adopte, **à l'unanimité**, cette question.

### **Question N°4 – Questions diverses**

Retour sur la soirée des Aînés

La soirée a été très réussie et appréciée.

Un groupe de personnes âgées de l'EHPAD, le Mas de Marguerite a assisté à la soirée.

**La séance est levée à 19h38.**

\*\*\*

Procès-Verbal adopté en séance du 18 février 2026

**La Vice-Présidente,**

**Christine OLIVA.**

Mis en ligne le .....

**La Secrétaire,**

**Pierrette ARNIER**